



POLE DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

## Demande de mutation

### Demande d'intégration de l'IFSI du PFPS du CHU de Rennes

Pour toute demande de mutation et afin de pouvoir étudier votre dossier, nous vous remercions de fournir, à l'adresse ci-dessous indiquée, pour le 10 avril 2021 dernier délai, les pièces suivantes :

- Lettre de motivation
- Courrier du directeur de l'institut attestant avoir été informé de la demande et ne pas s'y opposer
- Formulaire « demande d'intégration de l'IFSI du PFPS du CHU de Rennes » (*à télécharger*)
- Feuilles d'évaluation des compétences en stage des semestres écoulés (bilan intermédiaire et bilan final)
- Feuilles récapitulatives des résultats des semestres écoulés (unités d'enseignement et stage) post-C.A.C., datées, tamponnées et signées par le Directeur

Sans réception de ces documents dans les délais impartis, ou dossier incomplet, votre demande ne sera pas étudiée.

Adresse pour envoi :  
IFSI – Secrétariat pédagogique (AA)  
CHU de Rennes  
2 rue Henri Le Guilloux  
35033 RENNES CEDEX 9